

SUPSI



FONDO NAZIONALE SVIZZERO
PER LA RICERCA SCIENTIFICA



Haute école de travail social et de la santé Lausanne
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse
+41 (0)21 651 62 00 • www.hetsl.ch

Statistique du marché complémentaire en Suisse

Antonin Zurbuchen, Peter Streckeisen, Morgane Kuehni, Spartaco Greppi, Natalie Benelli
25 août 2020

Introduction

Ce document présente les sources statistiques utilisées pour quantifier le marché complémentaire en Suisse. Ce marché est composé de travailleuses et travailleurs issu·e·s des régimes de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, de l'aide aux personnes en situation de handicap, de l'aide sociale, de l'asile (permis N et F), du service civil et du travail d'intérêt général au sens du Code pénal. Le marché complémentaire est un marché de services qui répond à une demande étatique de places de travail pour des personnes dont le statut administratif relève de ces régimes : chômeurs et chômeuses, bénéficiaires de mesures AI, rentières et rentiers AI, bénéficiaires de l'aide sociale, personnes en demande d'asile et admises provisoirement, civilistes et personnes condamnées exécutant une peine privative de liberté ou pécuniaire sous forme de travail d'intérêt général (Benelli et al. 2019, 32). L'échange de services a lieu entre l'État et des prestataires (entreprises, administrations publiques, fondations, associations, etc.) qui répondent à une demande étatique de création de places de travail pour des personnes à statuts spécifiques. L'État détermine qui peut occuper des places de travail et à quelles conditions ; de même qu'il détermine qui peut offrir des places de travail (les prestataires) et à quelles conditions.

Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de statistique du marché complémentaire, ni au niveau suisse, ni au niveau des cantons. Dans le cadre d'un projet de recherche en cours financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique¹, nous avons entrepris de quantifier le nombre de travailleurs et travailleuses du marché complémentaire selon les sept régimes retenus dans notre définition. Comme le souligne Desrosières (2010 [1993]), les données utilisées pour mesurer et quantifier un phénomène social doivent être produites car elles n'existent pas *a priori*. Cette production présuppose un accord sur l'objet à mesurer et les procédures de mesures. Le présent document a pour objectif de fournir une description de la manière dont nous avons procédé pour quantifier le marché complémentaire en Suisse.

¹ FNS 100017_172860 : Le rôle de l'État dans la segmentation du marché du travail : étude qualitative du marché complémentaire à Bâle-Ville, au Tessin et dans le canton de Vaud. Voir aussi : www.marchecomplementaire.ch

Ce document comporte quatre parties. Dans un premier temps, nous proposons un descriptif des statistiques obtenues pour chaque régime² de la part des services étatiques en charge, sachant que chaque régime peut intégrer plusieurs formes d'emploi. Le régime de l'assurance-chômage, par exemple, inclut des formes d'emploi telles les programmes d'emploi temporaire (PET), les allocations d'initiation au travail (AIT) et les stages professionnels. Dans un deuxième temps, nous exposons une méthode de calcul visant à produire une estimation plausible du nombre de travailleurs et travailleuses du marché complémentaire au niveau national, à Bâle-Ville, au Tessin et dans le canton de Vaud. Dans un troisième temps, nous présentons la proportion des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire par rapport à la population active et selon les sept régimes retenus pour notre enquête dans chacune des quatre zones géographiques étudiées. Enfin, nous concluons sur quelques arguments en faveur de l'établissement d'une statistique systématique et intégrée du marché complémentaire (MC).

1. Statistiques utilisées

Nous avons mené un travail de quantification et de compilation de données en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'Office fédéral du service civil (CIVI) et les administrations cantonales de Bâle-Ville, du Tessin et du canton de Vaud. Les données produites se réfèrent, dans la majorité des cas, à l'année 2017. Les données obtenues des différents services ne sont pas homogènes en ce qui concerne la date du recensement. Ainsi, certaines statistiques recensent le nombre de personnes en emploi au cours de l'année, d'autres représentent la situation au 31 décembre. La statistique du travail d'intérêt général (TIG) recense les personnes ayant débuté leur TIG au cours de l'année 2017 et terminé au moment de la consultation de la banque de données, à savoir fin octobre 2019.

Notre quantification du nombre de travailleurs et travailleuses du marché complémentaire est basée sur la période d'une année, indépendamment de la durée de leur travail (trois jours, trois mois, six mois, une année complète). Par exemple, une chômeuse travaillant trois mois dans le cadre d'un PET en 2017 sera comptée comme travailleuse du marché complémentaire pour cette année. Un civiliste ayant commencé son service civil et accompli au moins 3 jours de service en 2017 sera également compté comme travailleur du marché complémentaire pour cette année.

Notons que les statistiques utilisées ne recensent pas toutes exactement la même chose. Certaines statistiques recensent des places de travail, d'autres des « mesures », d'autres encore des personnes occupant une place ou participant à une mesure. A l'échelle d'une année, les personnes peuvent être mises au travail plusieurs fois dans la même forme d'emploi

² Pour plus d'informations sur les bases légales des régimes du marché complémentaire, nous renvoyons à la documentation disponible sur notre site internet www.marchecomplementaire.ch

(par exemple faire successivement deux PET dans le cadre de l'assurance-chômage), travailler dans plusieurs formes d'emploi au sein d'un même régime (par exemple faire un PET et un stage professionnel dans le cadre de l'assurance-chômage) et passer par plusieurs régimes (par exemple effectuer un travail d'intérêt général pendant cinq mois et travailler ensuite dans une mesure d'insertion de l'aide sociale). Dans le cas de plusieurs mises au travail dans le même régime, une personne peut être comptée une fois, comme elle peut être comptée plusieurs fois, selon les conventions statistiques appliquées. Les données que nous avons utilisées pour quantifier le marché complémentaire au niveau suisse et dans les cantons de Bâle-Ville, Tessin et Vaud se réfèrent au **nombre de personnes** actives dans les formes d'emploi de ce marché.

Enfin, nous avons demandé aux services fédéraux et cantonaux en charge plusieurs types de données : nombre des personnes mises au travail selon la nationalité, le sexe, l'âge et le niveau de formation ; nombre de places par forme d'emploi ; nombre, taille et domaine d'activité des établissements d'affectation. Dans la plupart des cas, seule une partie des données demandées nous ont été fournies, les services statistiques en question ne disposant souvent pas d'informations plus complètes. Dans la liste ci-après, nous précisons systématiquement les types de données obtenues pour chaque régime.

Assurance-chômage

Statut administratif : demandeurs et demandeuses d'emploi

Formes d'emploi du MC :

- Programmes d'emploi temporaire (PET)
- Allocation d'initiation au travail (AIT)
- Stages professionnels

Source : Service statistique du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Les données ont été produites à notre demande à partir des systèmes d'information PLASTA et SIPAC. Dans le régime de l'assurance-chômage, une personne peut être assignée à plusieurs formes d'emploi (« mesures ») au cours de la période de référence. Dans ce cas, elle sera comptée plusieurs fois. Par exemple, si une personne fait un stage professionnel et travaille ensuite dans le cadre d'un PET durant la même année, elle sera comptée deux fois, une fois dans chacune des formes d'emploi effectuées. Toutefois, si une personne effectue deux PET dans la même année, elle ne sera comptée qu'une fois.

Période : année civile 2017

Zones géographiques : CH, BS, TI, VD

Données récoltées :

- Nombre de participants et de participantes

- Nombre de jours travaillés
- Caractéristiques démographique (classe d'âge, sexe)
- Niveau de formation
- Nombre de places-années
- Nombre de prestataires
- Domaines d'activité des prestataires

Assurance-invalidité

Statut administratif : bénéficiaires de mesures individuelles

Formes d'emploi du MC :

- Mesures de réinsertion : entraînement à l'endurance, entraînement progressif, réinsertion économique et soutien sur le lieu de travail, travail de transition ; contribution à l'employeur en cas de maintien en emploi dans l'entreprise ; contribution à l'organisation de soutien en cas de maintien en emploi dans l'entreprise ; soutien par l'Office AI ou par l'entreprise en cas de maintien en emploi dans l'entreprise
- Mesures d'ordre professionnelle : placement à l'essai, allocation d'initiation au travail (AIT), indemnité en cas d'augmentation des cotisations

Sources : statistiques de l'AI de l'OFAS (domaine MASS, tableau T3.3.1)

Les données se référant aux mesures de réinsertion sont accessibles sur le site de l'OFAS³. Pour le placement à l'essai, les AIT et les indemnités en cas d'augmentation des cotisations (art. 18a – 18c LAI), les données ont été produites par l'OFAS à notre demande. Dans le régime de l'assurance-invalidité, une personne peut être assignée à plusieurs formes d'emploi (« mesures ») au cours de la période de référence. Une personne effectuant plusieurs mesures de réinsertion au cours d'une année n'est comptée qu'une fois. De même, si la personne effectue plusieurs mesures d'ordre professionnel, elle n'est comptée qu'une fois. En revanche, les personnes ayant effectué des mesures de réinsertion et des mesures d'ordre professionnel dans la même année sont comptées deux fois.

Période : année civile 2017

Zones géographiques : CH, BS, TI, VD

Données récoltées :

- Nombre de bénéficiaires
- Caractéristiques démographiques (placement à l'essai, AIT)⁴ : classe d'âge, sexe, nationalité

³ Consulté le 21.08.2020 https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/de/px-x-1305010000_042/px-x-1305010000_042/px-x-1305010000_042.px

⁴ En 2017, aucune personne n'a bénéficié d'indemnités en cas d'augmentation de cotisations dans les trois cantons étudiés.

Aide aux personnes en situation de handicap

Statut administratif : rentiers et rentières AI

Forme d'emploi du MC :

- Emploi dans un atelier protégé

Période : indéterminée au niveau suisse, variable selon les cantons

Sources :

- Suisse : estimation de INSOS Suisse⁵, sans indication d'une année précise
- BS : « *Bedarfsplanung 2017 bis 2019 der Leistungsangebote für Erwachsene mit Behinderung in den Kantonen Basel-Landschaft und Basel-Stadt* », année civile 2015⁶
- TI : office cantonal des invalides (*Ufficio degli invalidi*), année civile 2017
- VD : direction de l'accompagnement et de l'hébergement du Pôle handicap, année civile 2016

Données récoltées :

- Nombre de travailleurs et travailleuses dans les ateliers protégés
- Nombre de places par année pour les trois cantons (BS : équivalents plein temps)

Aide sociale

Statut administratif : bénéficiaires de l'aide sociale

Formes d'emploi du MC :

- Mesures d'insertion sociale (MIS)⁷
- Mesures d'insertion professionnelle (MIP)

Période : année civile 2017 et 2018 (données cantonales du Tessin)

Sources :

- BS, TI et VD : données confidentielles fournies par l'OFS sur demande
- BS : données confidentielles fournies par le service de l'aide sociale de Bâle-Ville sur demande
- TI : « *Sostegno sociale in Ticino* » 2018, p. 15, année civile 2018

⁵ Consulté le 22.04.2020 www.myhandicap.ch/fr/travail-formation-handicap/en-situation-d-emploi/integration-professionnelle/ateliers-personnes-handicapees/

⁶ KÜG-Datenbank BS (Cobra) : Institutionen, Bedarfsplanung, Bedarfsplanung mit Standortkanton (Jahr 2015). Le chiffre indiqué relève d'une estimation. Dû à des taux d'occupation souvent partiels, il est difficile de connaître le nombre exact de PSH actives dans les ateliers protégés du canton de Bâle-Ville.

⁷ A Bâle-Ville, les MIS incluent le bénévolat et les emplois à durée indéterminée dans les entreprises sociales. Au Tessin et dans le canton de Vaud, les MIS incluent le bénévolat.

- VD : données des MIS fournies sur demande par le service statistique de l'Etat de Vaud ; statistiques des MIP disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud⁸

Dans les régimes cantonaux de l'aide sociale, une personne peut être assignée à plusieurs formes d'emploi (« mesures ») au cours de la période de référence. A Bâle-Ville, la statistique du canton se réfère au nombre de mesures faites au cours d'une année (avec double comptage si une personne a suivi plusieurs mesures). Les statistiques du Tessin recensent le nombre de personnes ayant participé à une MIS et/ou à une MIP. Les personnes qui ont effectué une MIS et une MIP au cours de la même année sont comptées deux fois. En ce qui concerne le Canton de Vaud, les statistiques recensent le nombre de personnes ayant participé à une MIS ou à une MIP ainsi que le nombre de mesures octroyées. Les personnes ayant effectué une MIS et une MIP au cours de la même année sont comptées deux fois.

Données récoltées :

- Nombre de participants et participantes aux mesures

Service civil

Statut administratif : civilistes

Forme d'emploi du MC :

- Service civil

Sources : CIVI, données fournies sur demande

Période : année civile 2018 (civilistes ayant commencé leur service au cours de l'année 2018 et ayant accompli un minimum de 3 jours de service en 2018)

Zones géographiques : CH, BS, TI, VD

Données récoltées :

- Nombre de civilistes, selon le sexe et l'année de naissance dans les trois cantons
- Établissements d'affectation à BS, TI et VD : nombre, forme juridique, taille, domaine d'activité

Travail d'intérêt général

Statut administratif : Condamné·e·s au sens du code pénal

Forme d'emploi MC :

- Travail d'intérêt général (TIG)

⁸ Consulté le 01.04.2020 <http://www.stat.vd.ch/Default.aspx?DomId=2580>

Sources : OFS⁹ ; tableau T.19.04.03.11 OFS pour les chiffres au niveau cantonal

Période : personnes ayant débuté leur TIG en 2017 et terminé avant le 28 octobre 2019.¹⁰

Zones géographiques : CH, BS, TI, VD

Données récoltées :

- Nombre de personnes en travail d'intérêt général selon le sexe, l'âge, la nationalité

Asile

Statut administratif : Détenteurs et détentrices d'un permis N ou F

Formes d'emploi du MC :

- Mesures d'insertion sociale (MIS) de l'aide sociale
- Mesures d'insertion professionnelle (MIP) de l'aide sociale

Période : année civile 2017

Sources :

- CH : il n'existe pas de statistique
- BS : données confidentielles fournies par le service de l'aide sociale de Bâle-Ville sur demande
- TI : statistiques non obtenues
- VD : données MIS-CSIR¹¹ fournies par le service statistique de l'Etat de Vaud sur demande.

Données récoltées :

- Nombre de participants et participantes

2. Le marché complémentaire en chiffres

Les données obtenues de la part des offices fédéraux et cantonaux nous ont permis de quantifier le marché complémentaire dans les trois cantons étudiés. En revanche, en ce qui concerne le niveau national, le fédéralisme helvétique en matière d'aide sociale, y compris pour les personnes relevant du domaine de l'asile, a rendu difficile l'opération. Suite aux

⁹ Consulté le 06.02.2020 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/execution-penale/travail-engage-arret-domiciliaire-assistance.html>

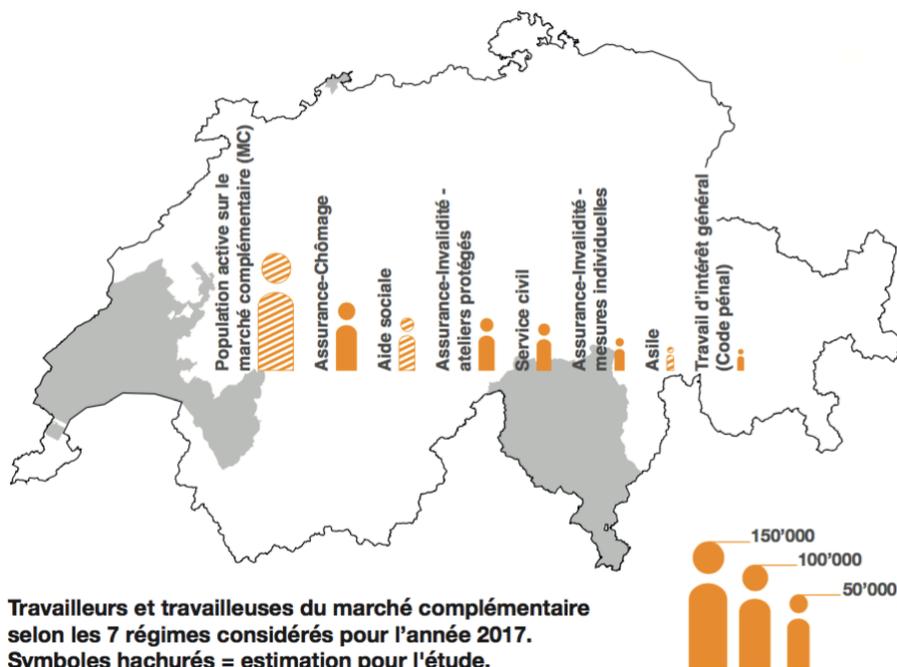
¹⁰ Les TIG débutés en 2017, mais pas encore terminés au 28 octobre 2019 n'y figurent pas (l'OFS ne reçoit les formulaires relatifs à l'exécution du TIG pour faire la statistique que lorsque celui-ci est terminé). Notons que le statut du TIG a changé au 1^{er} janvier 2018 : Jusqu'au 31.12.2017, le TIG était une peine en tant que telle, une personne pouvait donc être condamnée à faire un TIG. Depuis le 1er janvier 2018, le TIG est (re)devenu une modalité d'exécution d'une peine. Ainsi, les personnes ne sont plus condamnées directement à un TIG, mais peuvent demander l'exécution d'une peine privative de liberté de 6 mois au maximum ou d'une peine pécuniaire sous forme de TIG.

¹¹ Centre social d'intégration des réfugiés

difficultés rencontrées à ce sujet, nous explicitons par la suite les calculs nous permettant d'arriver à une estimation plausible du nombre de travailleuses et travailleurs du marché complémentaire au niveau suisse.

2.1 Le marché complémentaire au niveau Suisse

Le total du nombre de travailleuses et travailleurs du marché complémentaire suisse recensé·e·s dans les régimes de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, de l'aide aux personnes en situation de handicap, du service civil et du travail d'intérêt général s'élève à **101'040** personnes. L'aide sociale et l'asile ne figurant pas dans ce total, nous avons procédé à une estimation pour arriver à un total de **130'000 travailleurs et travailleuses du marché complémentaire helvétique en 2017**.



2.2 Statistiques concernant l'aide sociale et l'asile

L'aide sociale représente le domaine pour lequel nous avons rencontré le plus de difficultés dans la récolte des données. Il existe une disparité importante entre les données de l'OFS et celles que nous avons obtenues par les cantons. Selon les calculs faits par Studer et al. (2020, 20) sur la base des statistiques de l'aide sociale de l'OFS, 5132 personnes à l'aide sociale ont participé à des mesures d'insertion sociale et/ou professionnelle en 2016 dans toute la Suisse. Selon les données qui nous ont été fournies par le canton de Vaud, 6758 personnes à l'aide sociale dans ce canton ont participé à une mesure de ce type en 2017. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale relevant du domaine de l'asile (personnes avec permis N et F) ayant participé à une MIS ou MIP au niveau cantonal n'est pas recensé au niveau national.

L'aide sociale en Suisse étant régie par des lois cantonales et mise en œuvre au niveau des cantons et des communes, nous nous appuyons sur les données fournies par les cantons de

Bâle-Ville, Tessin et Vaud pour quantifier le marché complémentaire dans ces trois cantons et produire une estimation du nombre de personnes ayant participé à une mesure de l'aide sociale (y compris dans le domaine de l'asile) au niveau suisse en 2017. Nous avons utilisé une méthode de calcul et deux méthodes de validation pour avancer le chiffre de 130'000 travailleurs et travailleuses du marché complémentaire présenté ci-dessus.

2.3 Estimation du marché complémentaire au niveau national

La méthode choisie consiste à calculer une valeur minimale et une valeur maximale du nombre de travailleuses et travailleurs du marché complémentaire au niveau national et de faire la moyenne de ces deux valeurs.

Pour calculer la valeur minimale, nous partons des données de nos trois cantons, en présupposant que les autres 23 cantons n'assignent aucune personne à une MIP ou à une MIS dans le cadre de l'aide sociale et de l'asile. Le nombre de personnes à l'aide sociale (y compris les personnes détentrices d'un permis N et F) ayant participé à une MIS ou à une MIP est de 10'281 dans les cantons BS, TI¹² et VD. Ainsi, le nombre total de travailleurs et travailleuses du marché complémentaire suisse ne peut en aucun cas être inférieur à **111'321** : 101'040 travailleurs et travailleuses du MC (sans aide sociale et asile) + 10'281 (bénéficiaires de l'aide sociale et personnes détentrices d'un permis N ou F en mesures dans les trois cantons étudiés).

Pour obtenir la valeur maximale, nous partons à l'inverse du principe que les 23 autres cantons mettent au travail la même proportion de personnes à l'aide sociale et dans le domaine de l'asile que les trois cantons considérés (BS, TI, VD). Les 10'281 bénéficiaires de l'aide sociale et personnes détentrices d'un permis N ou F mis au travail à BS, TI et VD représentent en moyenne 34,4% des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire de ces trois cantons. Si nous appliquons la proportion dans les trois cantons étudiés (34,4%) à toute la Suisse, les 101'040 personnes recensées représentent 65,6% des travailleuses et travailleurs du marché complémentaire suisse. Avec cette méthode de calcul, nous arrivons à une valeur maximale de 154'024 travailleurs et travailleuses sur le marché complémentaire suisse (dont 52'984 travailleuses et travailleurs à l'aide sociale et dans le domaine de l'asile)¹³.

Nous estimons que la réalité du marché complémentaire suisse se situe entre la valeur minimale (111'321 personnes) et la valeur maximale (154'024 personnes). En calculant la moyenne entre ces deux valeurs, nous obtenons un nombre total de 132'673 personnes

¹² Nous n'avons pas obtenu les données portant sur les détenteurs et détentrices d'un permis N ou F travaillant dans une MIP ou une MIS dans le canton du Tessin. Nous ignorons par ailleurs si ces personnes sont incluses ou non dans les statistiques de l'aide sociale du TI.

¹³ Notons que théoriquement, cette valeur pourrait être plus élevée au niveau suisse si les 23 autres cantons mettaient au travail proportionnellement encore plus de personnes bénéficiaires de l'aide sociale ou issue du régime de l'asile que Bâle-Ville, le Tessin et le canton de Vaud. Cependant, selon les informations à notre disposition (expert·e·s interviewé·e·s), nos trois cantons se situent nettement au-dessus de la moyenne.

actives sur le marché complémentaire. Comme il s'agit d'une estimation approximative, nous arrondissons ce chiffre à **130'000 travailleuses et travailleurs**.

Nous présentons en fin de document une validation de cette estimation (p.15).

2.4 La part des régimes de l'aide sociale et de l'asile au niveau national

Afin d'estimer séparément la part des bénéficiaires de l'aide sociale et celle des personnes détentrices d'un permis N ou F du marché complémentaire national (voir la carte, chapitre 2.1), nous nous sommes appuyé·e·s sur les données des cantons de Bâle-Ville et de Vaud.¹⁴ A défaut d'informations supplémentaires, nous faisons l'hypothèse que la répartition des deux régimes (aide sociale et asile) au niveau national correspond à la répartition dans ces deux cantons. Selon les données fournies par Bâle-Ville et Vaud, 7'681 bénéficiaires de l'aide sociale et 1'409 détentrices d'un permis N ou F ont participé à une mesure dans ces deux cantons en 2017. Sur le total de 9'090 personnes, les bénéficiaires de l'aide sociale représentent 84,5%, celles du domaine de l'asile 15,5%.

Nous avons estimé le nombre total de travailleurs et travailleuses du régime de l'aide sociale et de l'asile au niveau suisse à 28'960 personnes (130'000 – 101'040). En appliquant ces pourcentages au nombre total de travailleurs et travailleuses du régime de l'aide sociale et de l'asile au niveau national, nous obtenons 4'489 travailleurs et travailleuses du régime de l'asile et 24'471 travailleurs et travailleuses du régimes de l'aide sociale.

3. Travailleurs et travailleuses du marché complémentaire et population active

Pour calculer la proportion des travailleuses et travailleurs du marché complémentaire par rapport à la population active en Suisse, nous nous sommes basé·e·s sur le relevé structurel de l'OFS¹⁵. Selon cette statistique, 4'543'200 personnes entre 15 et 64 ans étaient actives en Suisse en 2017. Si nous estimons le nombre de travailleurs et travailleuses du marché complémentaire à 130'000 personnes, la proportion du marché complémentaire par rapport aux personnes actives en Suisse est de **2,86%**.

La proportion que représente le marché complémentaire dans les trois cantons étudiés est nettement plus élevée qu'au niveau suisse :

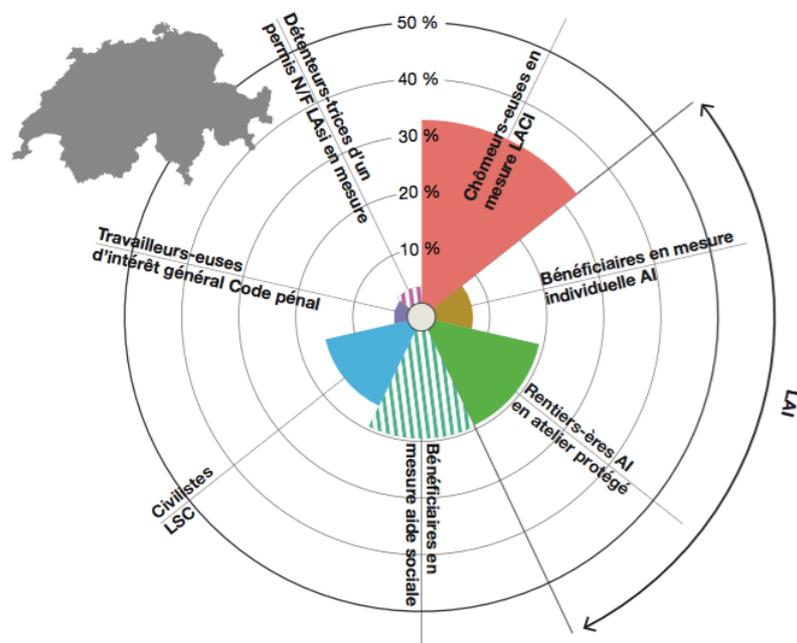
- 4,9% à Bâle-Ville
- 4,2% au Tessin
- 4,4% dans le canton de Vaud

¹⁴ Nous n'avons pas obtenu les statistiques portant sur le nombre de travailleurs et travailleuses de l'asile au Tessin.

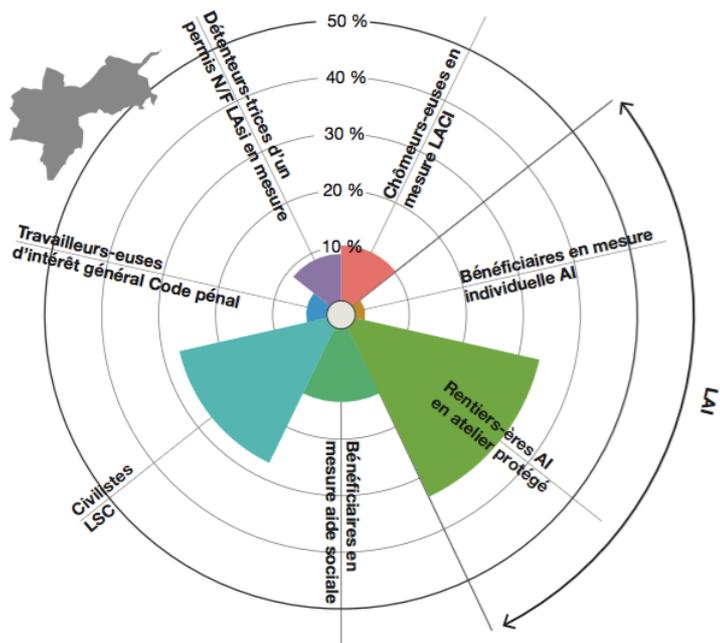
¹⁵ Consulté le 14.07.2020 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.7226653.html>

4. Variations du marché complémentaire

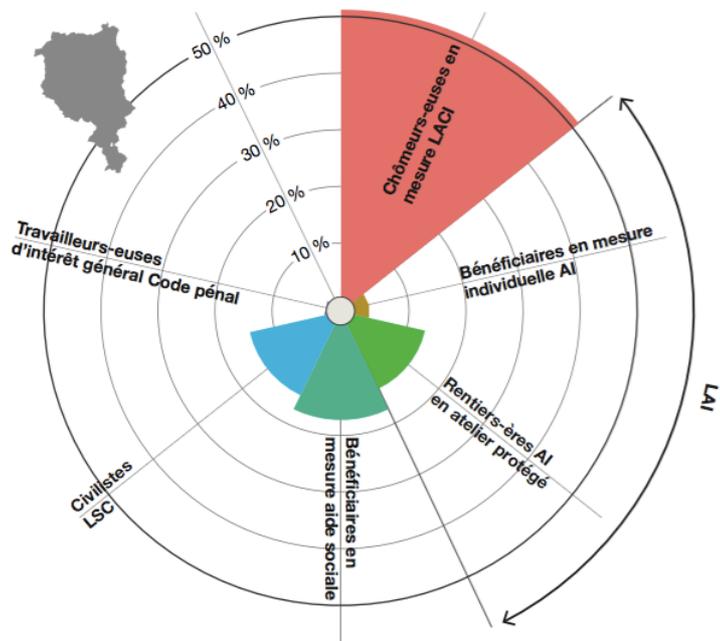
L'analyse de la composition du marché complémentaire selon les statuts administratifs au niveau suisse et dans les cantons de Bâle-Ville, Tessin et Vaud met au jour des variations importantes entre les quatre zones géographiques (voir les graphiques ci-dessous). Les différences entre les cantons peuvent renvoyer à des phénomènes comme le fédéralisme, les structures économiques cantonales, etc. Nous ne disposons pas des bases analytiques pour creuser ces différences dans le cadre de notre projet de recherche actuel. Des études supplémentaires seront nécessaires pour investiguer ces différences.



Répartition des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire national selon les régimes considérés pour l'année 2017 (plages hachurées : estimations pour l'étude)

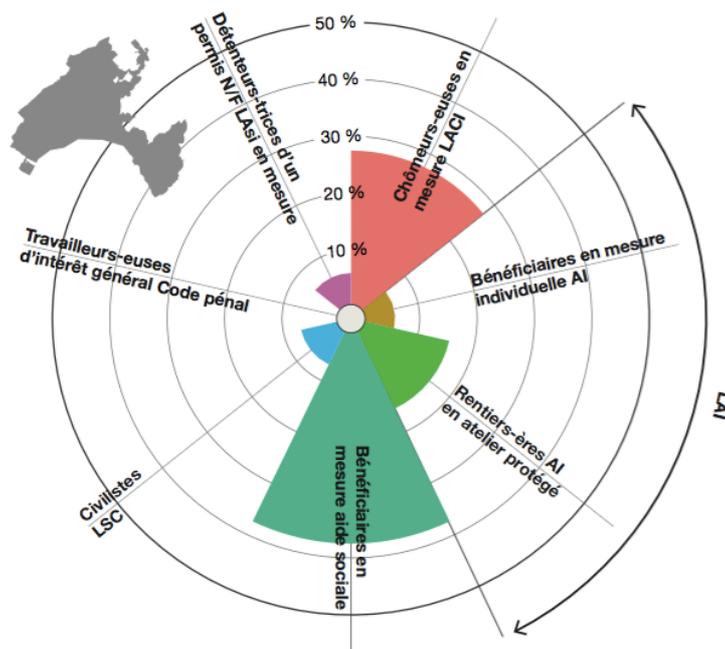


Répartition des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire bâlois selon les régimes considérés pour l'année 2017.



Répartition des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire tessinois selon les régimes considérés pour l'année 2017.

*Déteneurs-trices d'un permis N/F LAsi en mesure, données non-disponible



Répartition des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire vaudois selon les régimes considérés pour l'année 2017

5. Pour une statistique intégrée et systématique du marché complémentaire

Malgré l'étendue du marché complémentaire, force est de constater qu'il est aujourd'hui peu documenté par les autorités, tant au niveau fédéral, que cantonal. L'enjeu est pourtant de taille. La statistique peut aider à rendre visible et compréhensible le marché complémentaires et ses enjeux en termes de politiques sociales (Haunreiter & al., 2019). L'enjeu est aussi analytique. Pour faire avancer l'analyse du marché complémentaire et mettre en lumière les disparités inter-cantoniales, nous avons besoin d'études empiriques, sociologiques et statistiques. L'enjeu est enfin politique. Le marché complémentaire souffre aujourd'hui d'une conception et d'une mise en œuvre des politiques publiques peu articulées les unes aux autres. Nous plaçons donc en faveur d'un établissement d'un compte global du marché complémentaire.

Références bibliographiques

Benelli, N., Haunreiter, K., Kuehni, M., Zurbuchen, A., Greppi, S., & Streckeisen, P. (2019). Conditions de travail sur le marché complémentaire. *Revue Panorama*.
http://www.panorama.ch/dyn/1026.aspx?id_article=1793.

Desrosières, Alain (2010 [1993 1^{ère} édition]). *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris : La Découverte.

Haunreiter, Katja, Morgane Kuehni, Natalie Benelli, Antonin Zurbuchen, Spartaco Greppi et Peter Streckeisen (2019). *Marché complémentaire : rémunération et couverture sociale. Sécurité sociale CHSS*, 3, 31-37.

Studer, Melanie, Gesine Fuchs, Anne Meier et Kurt Pärli (2020). *Travailler aux conditions de l'aide sociale. Rapport Final*. Chair de droit privé social de la Faculté de Droit de l'Université de Bâle et Hochschule Luzern – Travail social.

Validation de l'estimation du marché complémentaire au niveau national

Le choix de la part de l'aide sociale et de l'asile dans le total des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire à BS, TI et VD comme indicateur pour estimer la valeur maximale sur le plan national peut être contesté car rien n'indique a priori que cette part se situe à un niveau similaire dans l'ensemble des cantons. Pour cette raison, nous avons également calculé des valeurs maximales en nous appuyant sur deux autres indicateurs, à savoir (a) la part des trois cantons (VD, TI et BS) étudiés dans la population active en Suisse et (b) la part de ces trois cantons dans le total des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Ces indicateurs ont l'avantage de ne pas se référer à la composition interne du marché complémentaire et ne comportent donc pas le risque de démultiplier un biais résultant des spécificités de la structure de ce marché dans les trois cantons étudiés.

(a) Part de BS, TI et VD dans la population active en Suisse : selon les chiffres de l'ESPA, les trois cantons étudiés représentent 14,9% de la population active helvétique.¹⁶ En partant du principe que cette proportion s'applique également à la part des trois cantons dans le total des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire dans les régimes de l'aide sociale et de l'asile, 69'000 personnes sont mises au travail dans le cadre de ces deux régimes en Suisse ($10'281/14.9 \times 100$). L'estimation de la valeur maximale serait de 170'040 travailleuses et travailleurs du marché complémentaire en Suisse [$101'040 + 69'000 = 170'040$]. En nous appuyant sur cet indicateur, nous obtenons donc une estimation de la valeur maximale nettement plus élevée que la valeur maximale de l'estimation précédente (154'024 personnes, voir p. 10 du présent document).

(b) Part de BS, TI et VD dans les bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse : près de 90% des personnes détentrices d'un permis N ou F sont également des bénéficiaires de l'aide sociale¹⁷. La part des trois cantons étudiés dans le total des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse peut donc être considérée comme un indicateur utile pour estimer le nombre des travailleurs et travailleuses du marché complémentaire dans les deux régimes (aide sociale et asile) au niveau national. Selon la statistique de l'OFS en 2018¹⁸, les trois cantons étudiés représentent 21,1% du total des personnes à l'aide sociale en Suisse. En nous appuyant sur cet indicateur, nous pouvons estimer le nombre des travailleurs et travailleuses du MC dans les régimes de l'aide sociale et de l'asile au niveau national à 48'725 personnes ($10'281 / 21,1 \times 100$). Nous obtenons donc un résultat légèrement inférieur à celui de la valeur maximale utilisé pour notre estimation (voir supra : 52'984 travailleuses et travailleurs). En utilisant cet indicateur, la valeur

¹⁶ OFS Statut d'activité selon le canton. Consulté le 21.08.2020 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/personnes-actives/personnes-actives-canton.assetdetail.11607405.html>

¹⁷ Consulté le 21.08.2020 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/domaine-asile.html>

¹⁸ Consulté le 12.08.2020 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.assetdetail.11407205.html>

maximale des travailleurs et travailleuses du MC tous régimes confondus s'élèverait donc à 149'765 personnes (101'040 + 48'725 = 149'765).

En maintenant l'hypothèse selon laquelle la réalité du marché complémentaire national se situe entre la valeur minimale et la valeur maximale, la validation s'appuyant sur l'indicateur (a) conduit à une estimation d'environ 140'000 personnes (moyenne de 111'321 et 170'040), alors que la validation s'appuyant sur l'indicateur (b) confirme assez précisément la première estimation des 130'000 personnes (moyenne de 111'321 et 149'765). Ces deux valeurs valident notre première estimation, d'autant plus que l'indicateur (b) présente l'avantage de tenir compte d'une spécificité importante des trois cantons étudiés, à savoir que leur taux de bénéficiaires de l'aide sociale se situe au-dessus de la moyenne helvétique¹⁹.

¹⁹ Consulté le 12.08.2020 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.assetdetail.11407205.html>